

Lettres Patentées

Sous fabrique monogramme 36.

du 6. avril 1339.

Philippe par la grâce de Dieu

Roy des francs à nos amez lettres de nos monoyens salut. Savoir fairez que nous
avons en avis en pleine deliberation sur le fait de nos monoyens aux plus barons de
notre lignage et autres et au cours dudit de nos plus grande conseil li avons ordé en ordonnance
que tel fait nos monoyens d'or blanc est a nous 36. et a savoir nos mort blançons
noirs. Au temps de 60.^{fr} l'avois le Roy et son mari de paris, en a savoir que un mari
d'or fin vandra en courre a pouz 12. marcs d'argent et ainsi parmy et toutes nos
monoyens blançons et noirs avalees 36. en courant le mari d'or fin le Roy au dessus.
mari de paris pour 9.^{fr} et en mari d'or fin pour 108.^{fr} au temps du Roy des monoyens
d'or fin. et les causes qui nous meneut a faire telles monoyer sont pour ce que nre
peuple qui estoit en en grande souffrete et paureté de monoye si comme
dans en du temps plus abondauntem, planturcusement et plus estre ruyby
de monoye. Courable pourquoy nous vous mandons en faire ces pases et belles
monoyens que nos monoyens d'or blançons et noirs dessus que nous avons
ordonné a faire pour 60.^{fr} et en dessus d'or singulierement d'argent pour 30.^{fr} et au
mari d'argente Roy dessus faites domes accours que feront le bloy 6.^{fr} 15.^{fr} et en
entour autre argent ou bilion alavale du pris dessus en payant nos monoyens
blançons et noirs pour le pris entour es ordés de nos monoyens abutes usages
fairez entre elle mariage que par vous n'y ait auem fait faire a maistre ou
les soties le 6^e Juin d'auant ayant lais de gracie 1339. /.